

Action devant le JEX postérieur a une liquidation judiciaire

Par **jean pierre**, le **04/06/2008** à **03:05**

Bonjour a tous,

J'ai remis l'arrêt rendu par la Cour d'appel condamnant une Sarl a me verser une somme d'argent a un huissier aux fins d'exécution . Il a effectué auprès d'organismes bancaires et organismes financant les ventes de cette Sarl des saisies attributions qui se sont avérées infructueuses . Ces saisies attributions ont été effectuées le 10 Avril . Il s'en est suivi que cette Sarl m'a assigné devant le JEX en demande de facilités de paiement et de levée de ces saisies attributions le 2 Mai .

Jusque la tout est normal , c'est une procédure habituelle .

Ce matin 3 Juin mon affaire a été appelée devant le JEX . Mon avocat ne s'est pas présenté (normal il avait été informé par l'avocat adverse qu'il ferait une demande de report) n'ayant pas été prevenu de cela , je me suis rendu a l'audience et me suis présenté a la place de mon avocat pour entendre dire l'avocat adverse qu'il demandait un report car il avait un nouveau document a transmettre

Jusque la non plus rien d'extraordinaire .

sauf que , étonné de ce que pouvait etre ce document subit , je me rendis au greffe pour savoir si cette sarl ne se serait pas mise en liquidation ou redressement judiciaire ce qui pouvait constituer ce fameux document .

ET effectivement , j'apprenais que cette société s'était mise en liquidation judiciaire le [b:6jizlti3]24 Avril [/b:6jizlti3].

Or , l'assignation devant le Jex est du [b:6jizlti3]2 Mai soit apres la la demande de liquidation déposée le 24 avril .[/b:6jizlti3]

Ma question est simple :

Cette société peut elle m'assigner [b:6jizlti3]régulièrement et valablement [/b:6jizlti3] et saisir le JEX [b:6jizlti3]alors qu'auparavant elle s'est mise en liquidation .[/b:6jizlti3]

Deplus , je ne vois pas l'intéret en ce cas a agir devant le JEX .

Merci de vos avis .